



FICHE CONSEIL



VIOLENCES VOLONTAIRES (les)

Définition :

Un individu commet des violences volontaires à l'encontre d'une personne (avec ou sans arme).

Pendant l'Agression :

- Vous êtes victime de coups : protégez-vous comme vous pouvez.
- Vous êtes témoin de violences : appelez la Police ou faites appeler la Police si vous intervenez (17 ou 112).
- Si vous n'êtes pas la victime et que vous intervenez n'aggravez pas la situation, faites en sorte de séparer l'agresseur de sa victime.
- Mémorisez un maximum d'éléments pour étayer votre témoignage (description de l'auteur, arme utilisée, direction de fuite).

Après l'Agression :

- Si vous disposez d'un système de vidéo-surveillance, sauvegardez le passage de l'agression pour le tenir à disposition des services de Police.
- Si la victime n'est pas blessée ou très légèrement, rassurez la victime et écarterez là du public.
- Si elle est blessée contactez immédiatement les Sapeurs Pompiers (18).
- Préservez autant que possible les traces en ne manipulant pas les objets que les individus ont touché et laissé sur place.
- Les Policiers, une fois sur place, effectueront des constatations, ils vous demanderont de vous rendre au Commissariat pour vous entendre et déposer plainte.

Attention : Pour ce type de faits il ne peut y avoir de « pouvoir » pour déposer plainte. Non seulement la société a été victime mais les employés peuvent aussi le faire à titre personnel.

Le personnel peut être entendu en tant que témoin (sans dépôt de plainte).

La lettre plainte n'est pas envisageable.

- Les victimes de violences physiques doivent se rendre auprès d'un centre médico-judiciaire pour y faire constater leurs blessures (elles auront une réquisition remise par un Policier au moment de leur dépôt de plainte). Le certificat médical sera joint à la procédure.

Attention, ce médecin ne délivre pas de soins. Il faut pour cela consulter son médecin personnel.

- Les séquelles ne sont pas toujours physiques elles peuvent aussi être d'ordre psychologiques. Prenez le temps de parler avec votre personnel.